

Rapport du Président

Séance Publique du 20 OCT. 2006

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} Commission - N° 2006/V-1e/21

Service consulté

COMMUNICATION
Emploi des crédits de dépenses imprévues

Résumé : Compte rendu du prélèvement d'un montant de 7 000 € sur les crédits de dépenses imprévues de la section de fonctionnement, et mandatement d'une dépense de 5 930.87 €, au cours de l'exercice 2006.

En conformité avec les dispositions légales, le règlement financier départemental (1^{ère} partie 7.3) prévoit la possibilité d'ordonnancer des dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement, pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

A la première séance qui suit l'ordonnancement de la dépense, il doit en être rendu compte à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les crédits de dépenses inscrits au budget 2006 du Département, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section sont les suivants :

	<u>BP</u>	<u>DM1</u>	<u>Crédits votés</u>
022-Fonctionnement	2 244 500.00 €	+ 108 673.62 €	2 353 173.62 €
020-Investissement	<u>1 986 971.09 €</u>	<u>- 158 940.39 €</u>	<u>1 828 030.70 €</u>
Total	4 231 471.09 €	- 50 266.77 €	4 181 204.32 €

23 OCT. 2006

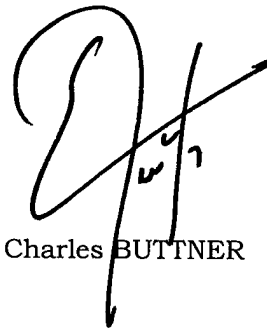
A ce jour, j'ai été amené à prélever un montant de 7 000 € sur l'enveloppe des dépenses imprévues de fonctionnement, viré à l'article 6227 frais d'actes et de contentieux, qui était insuffisamment doté .

Les crédits ont été utilisés pour mandater la dépense suivante :

- Avance de fonds pour le liquidateur du centre CIFA La Doller de Dolleren - 5 930,87 €
Mandat n° 20 180 du 28 juin 2006.

Je vous prie de bien vouloir :

- Me donner acte de la communication de ce bilan relatif à l'emploi des crédits de dépenses imprévues.



Charles BUTTNER